

N/REF : 25/08/2025 16H30 C:000073 I:06961
V/REF : AC/C26479
V/Email reçu le Lundi 25/08/2025 a 16H30

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BTNC
IMMEUBLE : BOTANICA - BTNC
2/8, RUE JEAN LOUIS FOULQUIER
(BAT.B2/B3)
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : ALLEE 8 FOULQUIER - M EL KHATBI IMANI MME NASSIMI 07 67 17 80 54
LOGEMENT N° 120595, PORTE N°31, 3° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : LAVABO DÉCOLLÉ DU MUR

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FIXATION DU LAVABO
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 29/08/25 a 10H58 M. T CERPELLI

26/08 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL082-Refixation lavabo	1	120,00	120,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.